

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 PORT DE L'AYGAUDE

Le Compte Financier Unique (CFU) termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice comptable. Il présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable public (anciennement le Compte Administratif et le Compte de Gestion).

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du CFU qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire.

SYNTHESE

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Réalisé	574 637,78	476 772,01
Résultat reporté de 2021		195 981,54
Total des dépenses et des recettes	574 637,78	672 753,55
Solde d'exécution de la section d'exploitation	98 115,77	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisé	65 683,17	213 068,90
Résultat reporté de 2021		73 815,40
Total des dépenses et des recettes	65 683,17	286 884,30
Restes à réaliser	141 686,59	
Solde d'exécution de la section d'investissement	79 514,54	
Résultat global	177 630,31	

Le résultat de clôture de 178 K€ a été intégré par anticipation au budget primitif 2023.

LA SECTION D'EXPLOITATION

Cette section se clôture par un excédent de 98 K€.

I – LES DEPENSES

La section d'exploitation regroupe toutes les dépenses nécessaires à l'exploitation du port, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement : rémunération du personnel, fournitures courantes, fluides, entretien, intérêts de la dette, provisions et amortissements....

Les dépenses réelles d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 362 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements calculées à hauteur de 213 K€.

S'agissant des opérations réelles, celles-ci se ventilent comme suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20230623-23_00179-BF
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Libellé	CA 2021	Inscription budgétaire 2022	CA 2022	Taux de réalisation	V°
Charges à caractère général	162 655,61	266 646,95	205 240,68	76,97%	26,18%
Charges de personnel	103 719,23	104 026,00	98 861,18	95,04%	-4,68%
Provisions	25 250,00	28 664,00	28 664,00	100,00%	13,52%
Impôt sur les bénéfices	1 000,00	27 100,00	26 033,00	96,06%	2503,30%
Charges financières	2 487,34	2 116,00	1 968,24	93,02%	-20,87%
Charges exceptionnelles	3 800,00	1 100,00	800,00	72,73%	-78,95%
Autres charges de gestion courante	2,01	5,00	1,78	35,60%	-11,44%
Atténuations de produits		750,00			
TOTAL	298 914,19	430 407,95	361 568,88	84,01%	20,96%

L'augmentation des charges par rapport à l'exercice précédent de 21% est due principalement au paiement de l'impôt sur les bénéfices, calculé sur l'aide gouvernementale liée à la baisse des recettes post COVID, d'une part, et sur le basculement en exploitation de la totalité de la charge liée au dragage du port, d'autre part.

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, figurant au chapitre 011, sont affectées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics gérés en régie ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés ou de contrats.

Ces dépenses représentent une enveloppe de 205 K€ soit 57% des dépenses réelles. Elles se ventilent comme suit :

Comptes	Libellé	CA 2021	Inscription budgétaire 2022	CA 2022	Taux de réalisation	V°
60	Achats	14 166,57	15 750,00	12 065,86	76,61%	-14,83%
61 et 62	Prestations de services	79 181,75	179 347,95	122 878,22	68,51%	55,19%
63	Autres impôts et taxes	69 307,29	71 549,00	70 296,60	98,25%	1,43%
	TOTAL	162 655,61	266 646,95	205 240,68	76,97%	26,18%

Les achats comprennent essentiellement les fluides et les fournitures nécessaires aux petits travaux effectués sur le port par l'équipe technique.

Les prestations de services, majoritairement liées à des marchés et des contrats, s'élèvent à 123 K€ dont la charge la plus importante est le dragage de la passe du port avec 92 K€.

Les autres frais concernent l'entretien des bâtiments, des mouillages, les assurances, les frais de télécommunication, les frais bancaires...

S'agissant des impôts et taxes, sur les 70 K€, 54 K€ concernent les taxes foncières. Le reste se ventile entre la Cotisation Foncière des Entreprises, la redevance domaniale, la redevance spéciale et la taxe de séjour.

b) Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 99 K€ et représentent 27 % des dépenses réelles d'exploitation. Elles comprennent la rémunération des agents (permanents et saisonniers), ainsi que la refacturation du personnel administratif et technique de la ville de Saint-Pierre (30 K€).

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20230623-23_00179-BF
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

c) Les provisions

La décision de provisionner appartient toujours à l'assemblée délibérante y compris dans le cas de provisions rendues obligatoires par la loi.

Ainsi, pour ce budget, 2 types de provisions ont été constituées :

- Contentieux indemnitaire, pour 25 K€ (délibération n° 2 du 28 mai 2021) ;
- Créances douteuses, pour 3 K€ (délibération n°13 du 1^{er} avril 2022).

d) Impôts sur les bénéfices

La somme de 26 K€ correspond au solde à payer au titre de 2021 (imposition de l'aide gouvernementale de 183 K€).

Le résultat du seul exercice 2022 étant déficitaire, le port n'est pas redevable au titre de cet exercice.

e) Les charges financières

Les intérêts échus et à échoir totalisent une somme de moins de 2 K€. Ils représentent 0,5% des dépenses réelles d'exploitation.

f) Les autres charges

Parmi ces charges figure notamment la subvention attribuée à l'ANA pour 800 €.

II - LES RECETTES

Les produits de l'exercice totalisent 477 K€ dont 2 K€ de recettes d'ordre, auxquels il convient d'ajouter le résultat reporté de 2021 de 196 K€.

Après retraitement de l'aide gouvernementale perçue en 2021, pour mémoire de 184 K€, les recettes réelles de l'exercice ont évolué de 2,78% et se ventilent comme suit :

Libellé	CA 2021	Inscription budgétaire 2022	CA 2022	Taux de réalisation	V°
Ventes de produits, services, marchandises	446 862,61	463 500,00	473 906,87	102,25%	6,05%
Produits exceptionnels	102,43		988,72		865,26%
Atténuations de charges	15 302,00		200,00		-98,69%
Autres produits de gestion courante	183 484,55	605,00	3,85	0,64%	-100,00%
TOTAL	645 751,59	464 105,00	475 099,44	102,37%	-26,43%

Les redevances d'amarrage représentent la principale ressource avec une somme encaissée de 470 K€ contre 443 K€ en 2021.

Le produit relatif aux listes d'attente (4 K€) complète ces recettes.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice se clôture par un excédent de 80 K€.

Les opérations enregistrées dans cette section sont des opérations affectant le patrimoine du port.

I - LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont composées de dépenses d'équipement et du remboursement en capital de la dette.

Concernant la dette, le remboursement en capital s'est élevé à 19 K€ portant le Capital Restant Dû à 82 K€ au 31/12/2022.

Au titre de l'équipement, le mandatement concerne uniquement le dragage engagé en 2021 pour 45 K€.

Les autres dépenses à hauteur de 142 K€ figurent en restes à réaliser et concernent :

- La 1^{ère} tranche du ponton côté ANA (123 K€) ;
- Le remplacement des mouillages (7 K€) ;
- La pose de 3 caméras (6 K€) ;
- Du matériel informatique (4 K€) et des automates pour les bornes (2 K€).

II - LES RECETTES

Les recettes de la section d'investissement sont constituées uniquement de l'autofinancement correspondant aux dotations aux amortissements pour 213 K€.

Le résultat issu de la gestion 2021 complète ces recettes avec 74 K€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2022 du budget du Port de L'Aiguade qui dégage un résultat cumulé de 177 630,31 €.